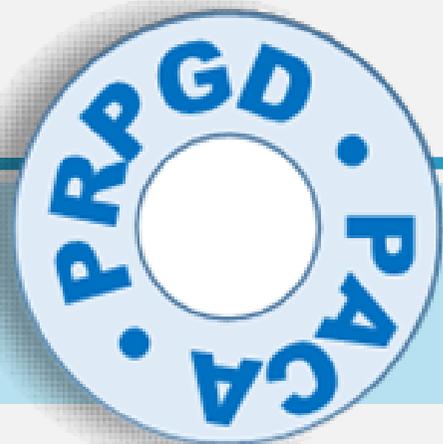




# PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS





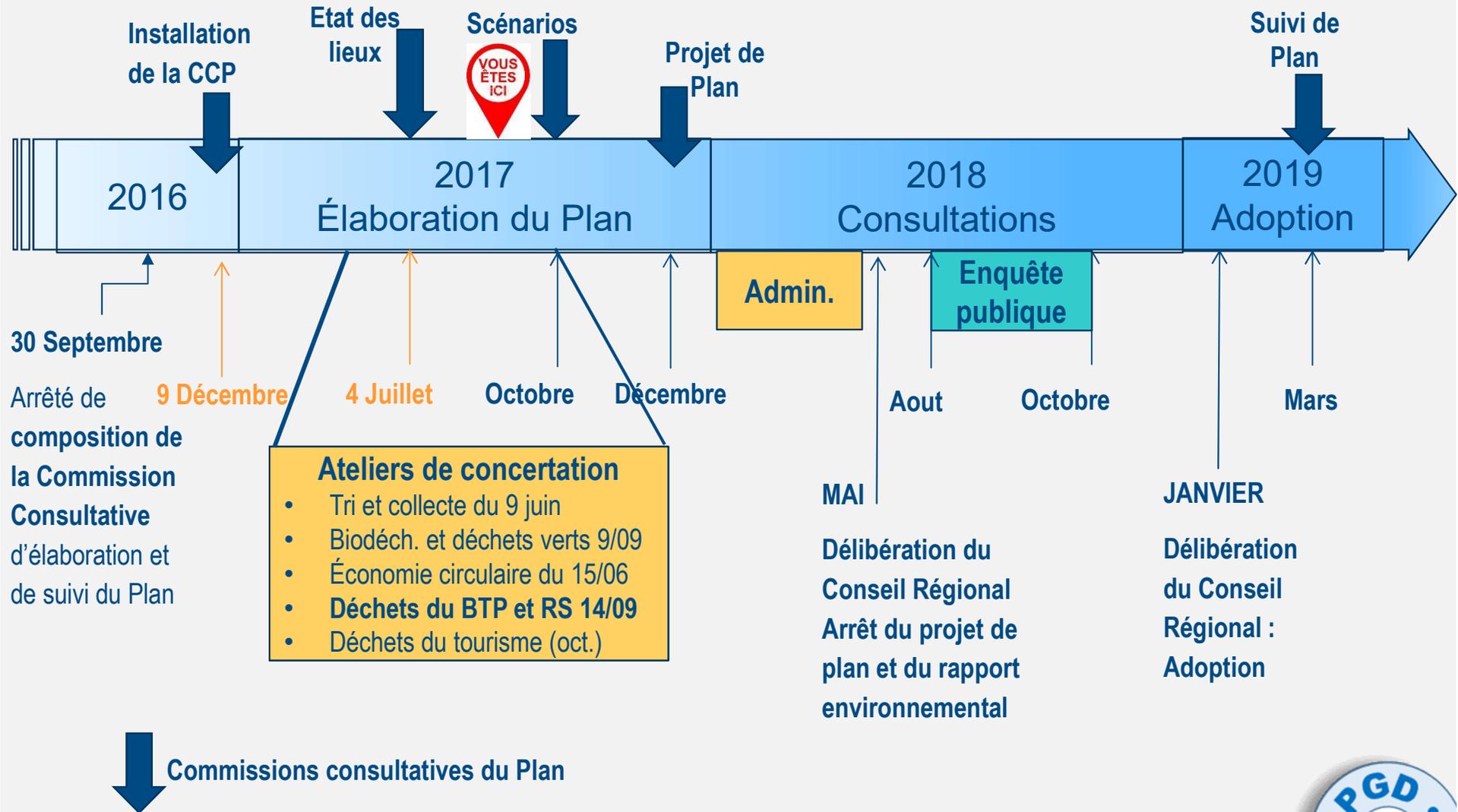
# Quelques rappels de la procédure d'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets

---





# Calendrier du PRPGD





# Le processus de concertation

## Les ateliers thématiques

Un travail de co-construction sur les grands enjeux du PRPGD

- Biodéchets et déchets vert : 9/6/17
- Tri et Collecte : 9/6/17
- Economie circulaire : 15/6/17
- Déchets du BTP et RS : 14/9/17
- Tourisme et déchets : 2/10/17

## Les rencontres territoriales

Pour une prise en compte des projets des collectivités territoriales

(janvier/février 2017 et septembre 2017)

Rencontre avec le collège des associations et le collège des industriels

Pour un partage du diagnostic et des enjeux

16/5/2017 : associations

Septembre 2017 : industriels

Les contributions écrites des membres de la CCESP

Pour mieux intégrer les attentes et les projets

Janvier – septembre 2017





# Les objectifs du PRPGD

- ❑ Coordonner à l'échelle régionale **les actions entreprises par l'ensemble des parties** prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets - *article R-541-13 code l'environnement*
- ❑ La politique de prévention et de gestion des déchets est un **levier** essentiel de la **transition vers une économie circulaire** - *article L-541-1 code de l'environnement*
- ❑ **Accompagner** les acteurs économiques et les territoires dans l'évolution de la politique déchet pour **répondre aux enjeux territoriaux et aux nouveaux objectifs de transition énergétique et de croissance verte** :
  - ✓ Par une approche intégrée des enjeux et moyens des territoires, et des synergies entre les acteurs régionaux
  - ✓ Par une articulation forte aux politiques d'économie circulaire
  - ✓ Par une déclinaison opérationnelle dans les territoires





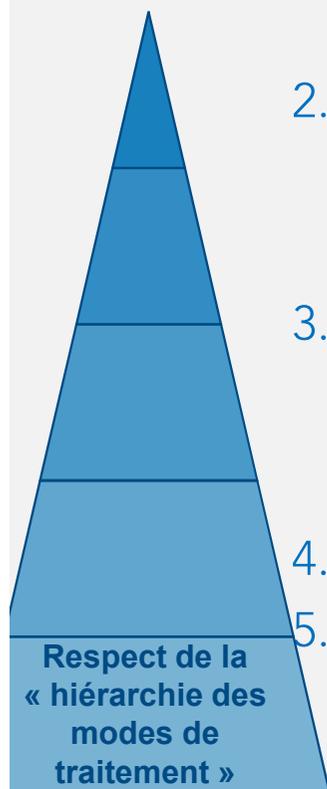
# Les déchets pris en compte

- ART. R. 541-15 du code de l'environnement
  - « Le plan régional de prévention et de gestion des déchets concerne l'ensemble des déchets suivants, qu'ils soient **dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes** :
1. Les **déchets produits dans la région** par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations ;
  2. Les **déchets gérés dans la région** : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première ;
  3. Les **déchets importés** pour être gérés dans la région, **exportés** pour être gérés hors de la région. »





# Les principaux objectifs nationaux



1. Réduction de 10 % de la production des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 par rapport à 2010 et des quantités de Déchets d'Activités Économiques par unité de valeur produite
2. Développement du réemploi et augmentation la quantité des déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (objectifs quantitatifs par filière), notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement
3. Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes (extension des consignes de tri au plus tard en 2022, tri à la source et de la valorisation des biodéchets des ménages d'ici 2025, extension progressive de la tarification incitative (15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025, réduction de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020,...)
4. Valorisation de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020
5. Limitation en 2020 et 2025 des capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (-30/-25 %, puis -50 % par rapport à 2010)

- Nota bene : Le Plan devra mentionner les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer afin d'atteindre ces objectifs, en cohérence avec les principes de proximité et d'autosuffisance, appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés



Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

# Bilan de l'État des Lieux DECHETS non dangereux INERTES

---





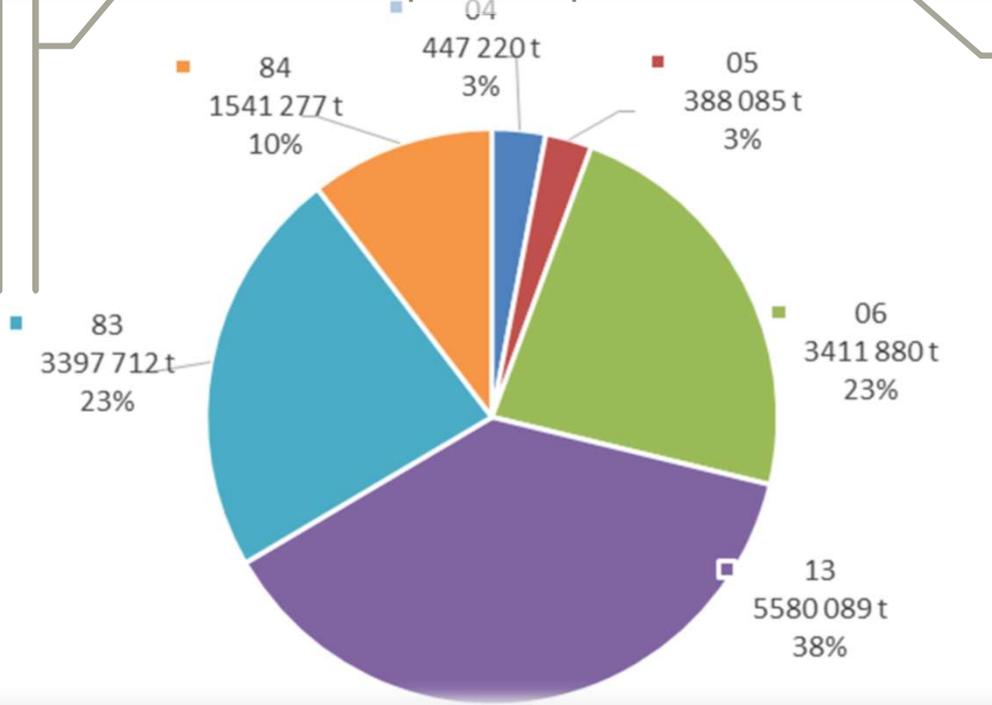
# Production de déchets inertes (gisements)

<p><b>Bâtiment</b> 2, 8 Millions de tonnes de Déchets Inertes</p>	<p><b>Travaux Publics</b> 11, 9 Millions de tonnes de Déchets Inertes</p>
---	---

Près de **14, 8 Millions de tonnes\*** / an de Déchets Inertes produits par le Secteur du BTP

59 700 entreprises  
78 900 salariés  
  
10,2 Milliards € de CA  
20 % de commande publique

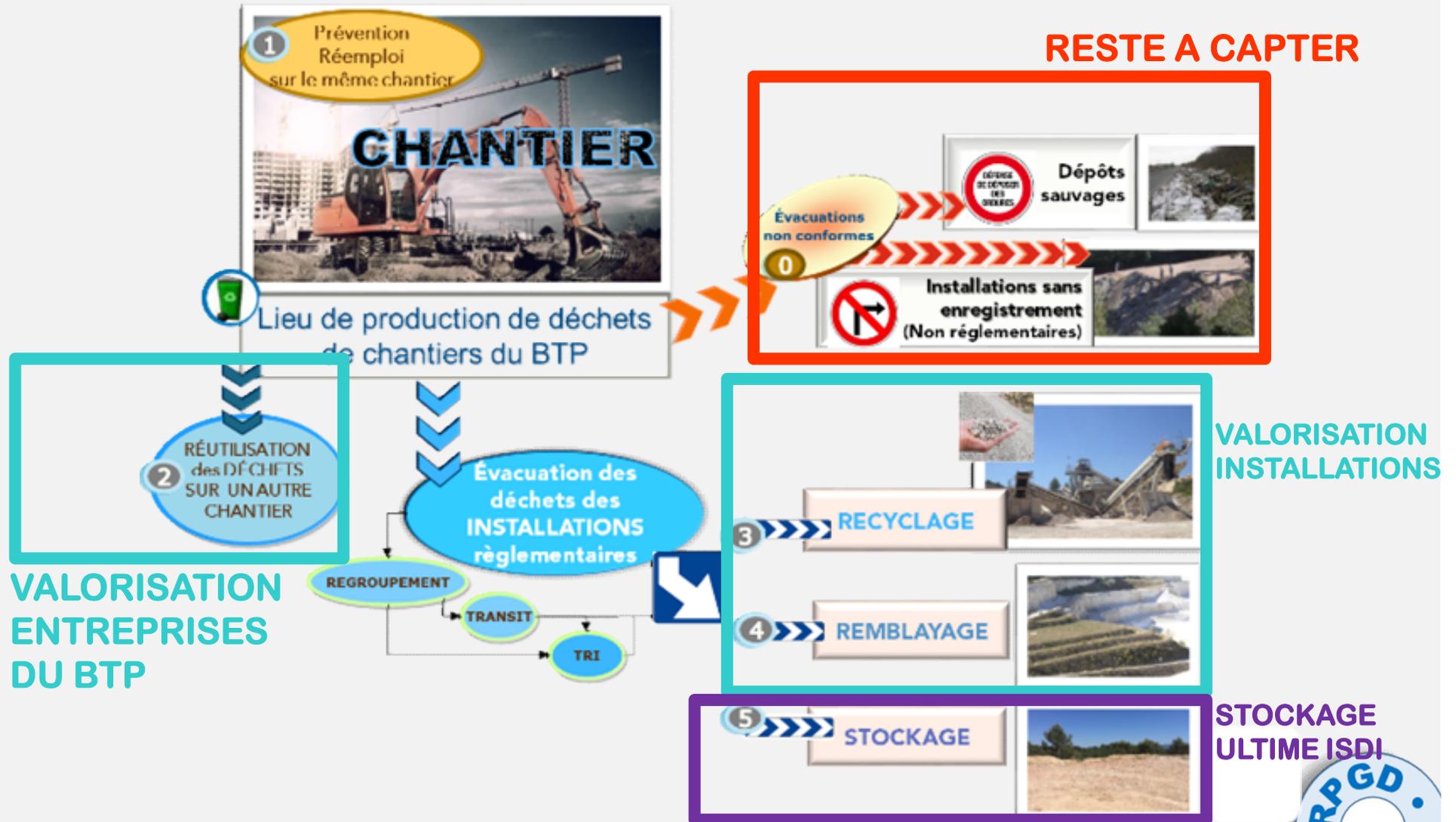
840 entreprises  
24 000 salariés  
  
3,8 Milliards € de CA  
67 % de commande publique



\* Évaluations issues de ratios et données nationales et régionales



# Organisation de la gestion des déchets du BTP en PACA



VALORISATION  
ENTREPRISES  
DU BTP

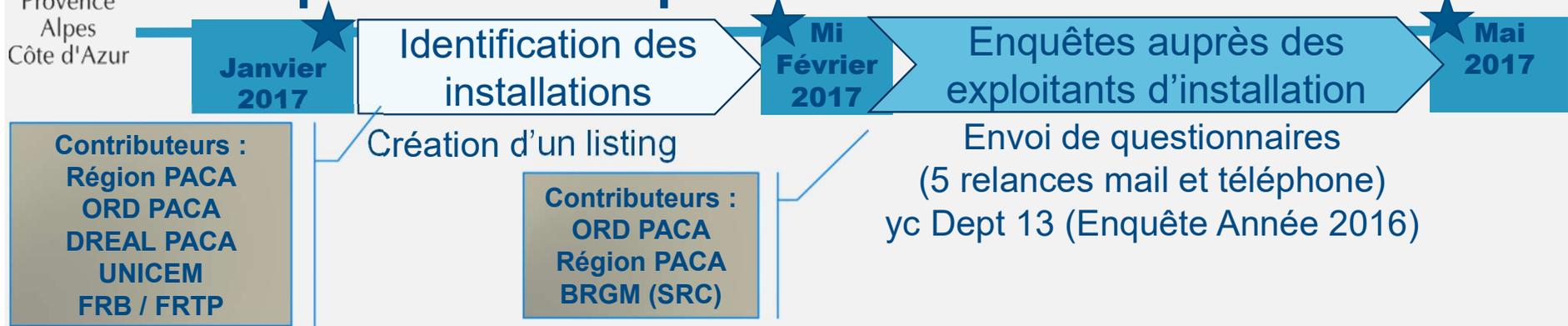
VALORISATION  
INSTALLATIONS

STOCKAGE  
ULTIME ISDI



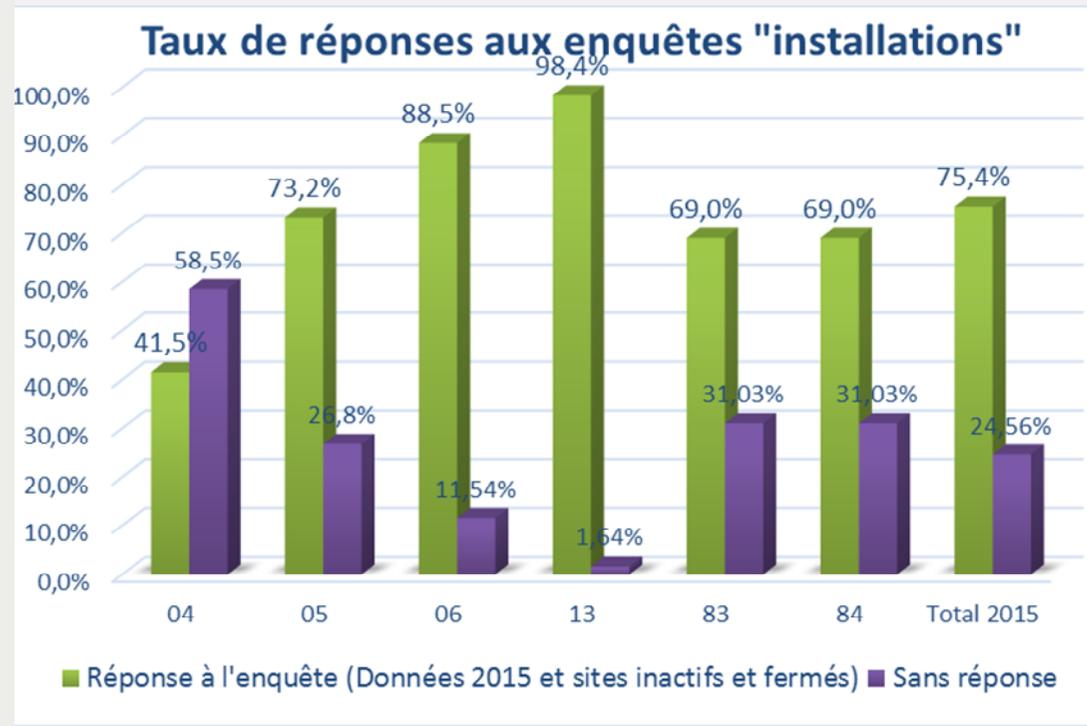


# Enquêtes auprès des installations



- ❑ 343 enquêtes distribuées pour l'année de référence 2015
- ❑ Taux de réponse de 75 % sur le territoire PACA
- ❑ 270 installations accueillant spécifiquement des déchets inertes du BTP prises en compte
- ❑ Exploitation des réponses aux enquêtes par territoire départemental dans une base de donnée.

**Juin 2017**



# Installations de traitement et de valorisation

270 installations accueillant spécifiquement des déchets inertes du BTP prises en compte

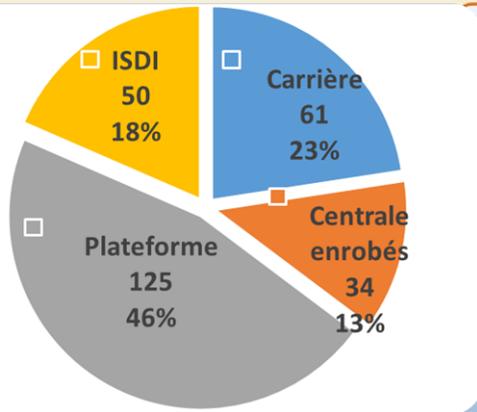
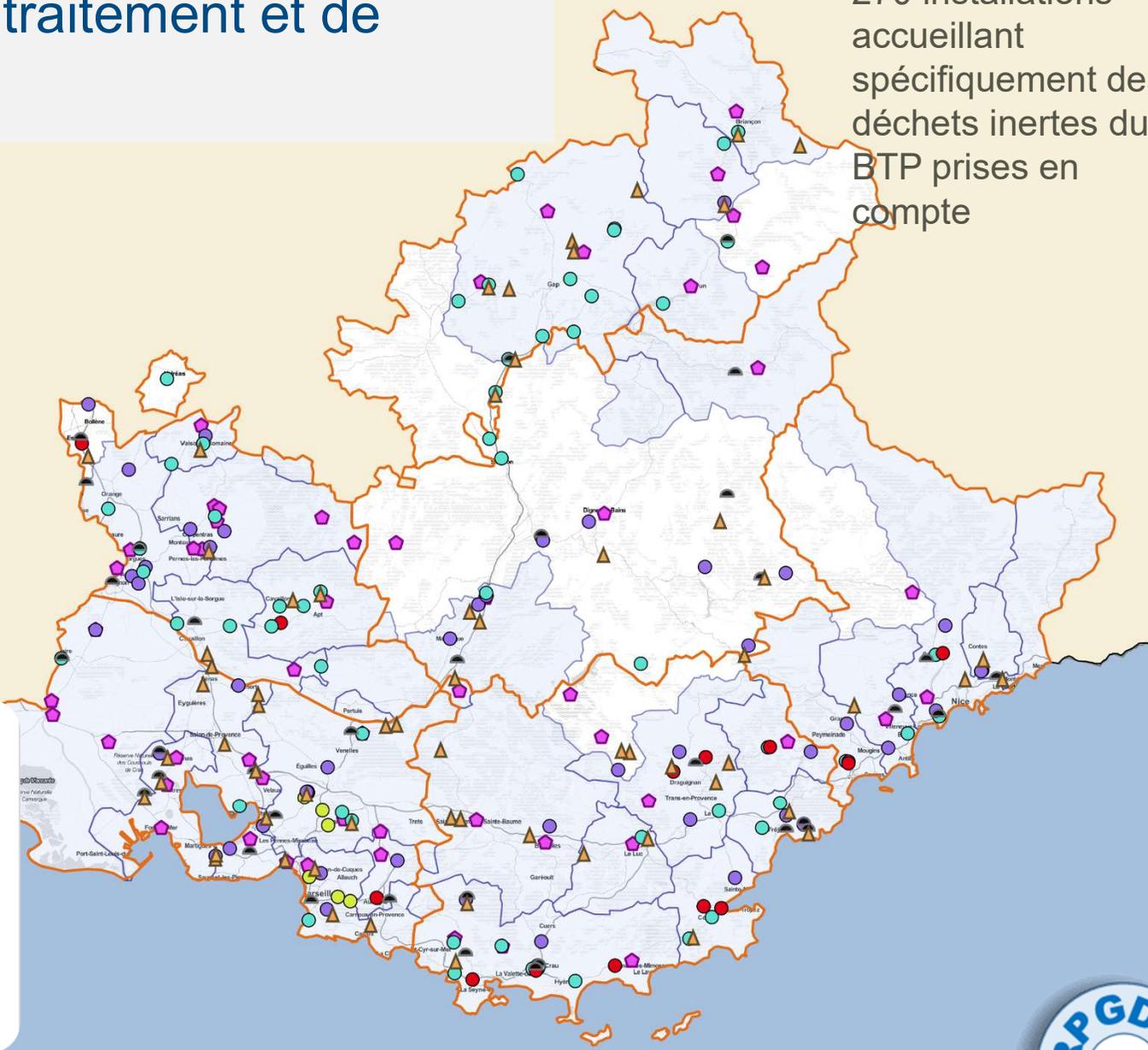
-  ISDI
-  Carrières recevant des déchets du BTP
-  Centrales d'enrobés

Plateformes

-  Regroupement seul
-  Regroupement avec Valorisation
-  Regroupement avec Tri
-  Regroupement avec Tri et Valorisation

-  Limites départementales
-  SCOT en vigueur ou en cours d'élaboration

Source : ORD PACA 2015  
Stamen Toner Lite/OSM





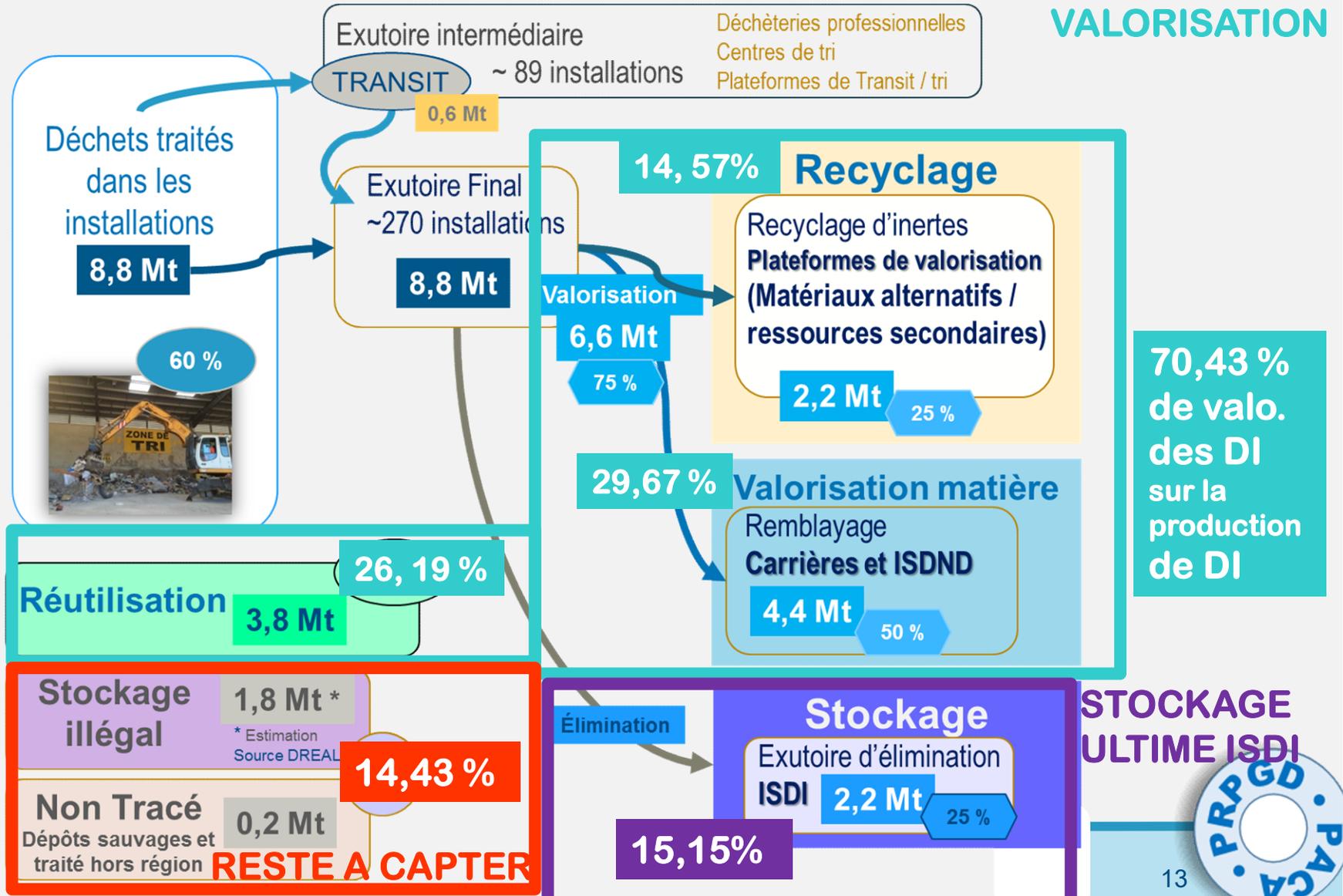
# Synoptique des flux

ANNÉE 2015

## VALORISATION

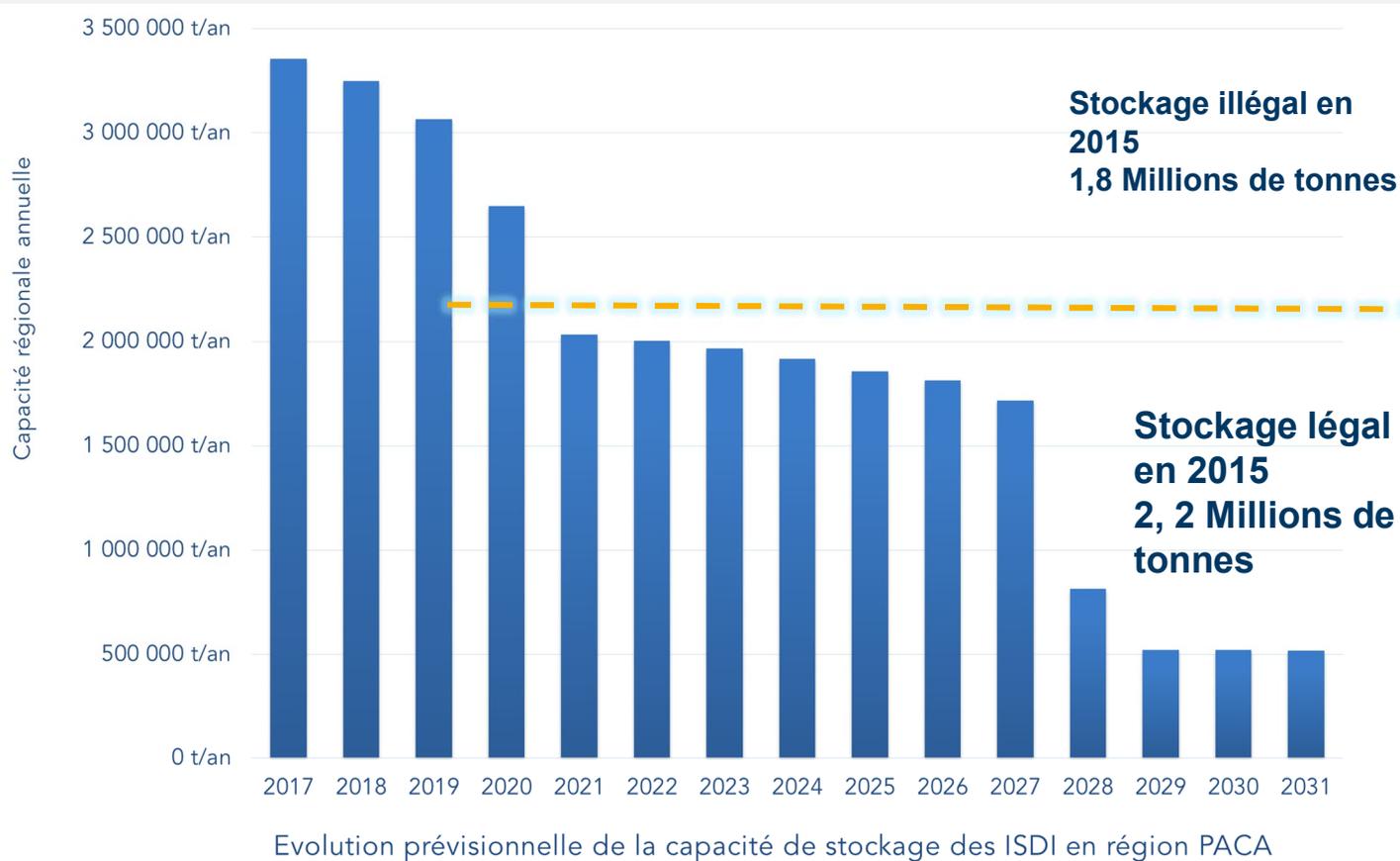
DECHETS INERTES : 14,7 M de tonnes

Prévention Réemploi (3 Mt)



# Evolution des capacités de stockage en ISDI : *Très précis (AP)*

En 2015, environ 1 790 000 tonnes de déchets inertes du BTP en stockage illégal soit 12 % des déchets inertes produits stockés illégalement.



**ORIENTATION**  
Objectif du Plan :  
Le plan doit réglementairement prévoir le captage de 100 % du flux illégal dans les installations autorisées



# Prévention et gestion des déchets inertes : objectifs et principaux constats

## OBJECTIFS

- ✓ Valoriser sous forme de matière **70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020**
- ✓ Respect de la **hiérarchie des modes de traitement** : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation matière, stockage
- ✓ Cohérence avec les **principes de proximité et d'autosuffisance**, appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés
- ✓ Définir un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**

## PRINCIPAUX CONSTATS

- ✓ Des **taux de valorisation variables d'un département à un autre**, avec des disparités en nombre d'installations et en maillage
- ✓ Des **performances résultant d'un flux important valorisé en remblayage dans les carrières** en activité
- ✓ Des capacités de remblayage en carrière mal connues sur les 12 années du Plan
- ✓ **Flux de déchets inertes en stockage illégal important**
- ✓ Manque de connaissance et de **traçabilité sur les flux de déchets réutilisés en direct** par les

	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION PACA
Flux total de DI VALORISE	248 685 t	284 560 t	1 976 723 t	4 041 756 t	2 608 005 t	1 239 572 t	10 399 302 t
Flux total VALORISE (DI + DND) considéré pour le calcul du Taux de valorisation	285 885 t	291 796 t	2 059 835 t	4 159 828 t	2 675 607 t	1 302 508 t	<b>10 775 460 t</b>
Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)	<b>61%</b>	<b>72%</b>	<b>58%</b>	<b>71%</b>	<b>75%</b>	<b>81%</b>	<b>70%</b>





# Gestion des DI : Enjeux et propositions

## PRINCIPAUX ENJEUX ET PROPOSITIONS

- ✓ Renforcer l'action de l'Etat pour **diminuer et supprimer le stockage illégal et les sites illicites**
- ✓ **Responsabiliser les MO** pour améliorer la traçabilité des déchets et leur traitement conforme à la réglementation (ex : lancement d'une dynamique régionale en groupe de travail sur la commande publique de travaux fin 2017)
- ✓ **Pérenniser le taux de valorisation pour diminuer les disparités territoriales** et atteindre l'objectif de 70 % sur les bassins de vie (maillage des unités de gestion et sites de regroupement en cohérence avec le principe de gestion de proximité)
- ✓ Pour la valorisation, respect de la hiérarchie de traitement en **favorisant le recyclage plutôt que le remblayage dans un souci d'équilibre technico économique**
- ✓ Transformation progressive des sites de stockage en fin de vie en unités de valorisation (en réponse aux difficultés d'accessibilité du foncier (financier, acceptation sociale,...))





# Plus d'infos sur :

---

- **Conseil Régional PACA**
- <http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets/le-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets.html>
- **Observatoire Régional des Déchets PACA (ORD)**
- <http://www.ord-paca.org/cms/>



# Bilan de l'État des Lieux Déchets non dangereux Déchets d'activité économique DAE

---





# Prévention et gestion des DAE : objectifs et principaux constats

## OBJECTIFS

- ✓ Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes
- ✓ Obligation de tri à la source et de collecte séparée des déchets de papier, des métaux, des plastiques, du bois et du verre (décret 5 flux)
- ✓ Extension progressive de la tarification incitative
- ✓ Obligation de tri à la source des biodéchets des gros producteurs (2016)
- ✓ Réduction de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020,...)
- ✓ Définir un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire

## PRINCIPAUX CONSTATS

- ✓ 47% des DAE tracés valorisés matière en 2015 (40% si prise en compte des DAE collectés avec DMA)
- ✓ 450 000 tonnes de déchets d'activités économiques stockés en 2014
- ✓ Importante capacité administrative totale des centres de tri (1 600 000 t pour 900 000 t triées)
- ✓ Importance du refus de tri des DAE (40 à 50%)
- ✓ Redevance spéciale non systématique à l'échelle des et du territoire





# Recyclage des DAE : Enjeux et propositions

## PRINCIPAUX ENJEUX ET PROPOSITIONS

- ✓ Améliorer la **distinction des flux liés aux Activités Economiques** (2019-2020) (collecte et déchèteries)
- ✓ Identifier des leviers techniques (sensibilisation, **collecte séparée de DAE, tarification incitative,...**) et sociaux permettant
  - ✓ d'augmenter de **100 000 tonnes les quantités d'emballages, de verre et de papiers valorisés**
  - ✓ Améliorer la collecte, le tri et la valorisation matière des déchets déposés en déchèterie (**150 000 t d'encombrants stockés** en 2014)
- ✓ Sensibiliser les établissements aux **obligations de tri des DAE avant stockage ou incinération** (dont tri des biodéchets)
- ✓ Moderniser les centres de tri existants et diminuer les taux de refus
- ✓ Développer les **contrôles des bennes DAE en ISDND**
- ✓ Améliorer le **maillage de déchèteries professionnelles et adapter les conditions d'acceptation des déchets pro. en déchèteries publiques**
- ✓ Développer la mise en œuvre de la **Redevance Spéciale et redéfinir les conditions d'acceptation des DAE** par les Services Publics d'enlèvement des déchets (harmoniser à l'échelle des territoires)
- ✓ Développer des stratégies territoriales pour soutenir **le tri à la source des DAE en zones urbaines denses et en zones d'activités**
- ✓ Favoriser l'utilisation de déchets en substitution de matière première secondaire à l'échelle territoriale
- ✓ Renforcer la dynamique d'éco-conception

